

Journal du Droit International

Clunet

Paraissant tous les trois mois

Octobre-Novembre-Décembre 2016

n° 4/2016

Directeur : Jean-Michel JACQUET

Fondé en 1874 par Édouard CLUNET

Continué par André PRUDHOMME (de 1923 à 1948),

Berthold GOLDMAN (de 1950 à 1993) et Philippe KAHN (de 1985 à 2002).

Sous le haut patronage de :

J.-D. BREDIN, J. DEHAUSSY,

J. LEMONTEY, M. LONG,

J. VASSOGNE, S. ROZES, P. WEIL

**Journal publié avec le
concours de la CNUDCI**

SOMMAIRE

DOCTRINE

- Brèves remarques sur la réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations et le droit international privé, par Audrey DAMIENS (*doctr.* 10, p. 1141).

VARIÉTÉS

- La sphère des données et le droit : nouvel espace, nouveaux rapports aux territoires, par Jean-Sylvestre BERGÉ et Stéphane GRUMBACH (*var.* 6, p. 1154).

COMMENTAIRES

- **France**, par Hugues FULCHIRON et Amélie PANET (Déclaration de nationalité. – Article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. – Droit à la nationalité. – Contrôle de proportionnalité : *comm.* 16, p. 1175), Valérie PARISOT (Conflit de juridictions. – Compétence en cas de pluralité de défendeurs appartenant à un même groupe. – Article 6, point 1, du règlement Bruxelles I. – Actes de contrefaçon et de concurrence déloyale. – Modèle communautaire. – Identité de fait et de droit. – Risque de solutions inconciliables : *comm.* 17, p. 1188), par Gilles CUNIBERTI (Organisation internationale. – Immunité d'exécution. – Droit d'accès au juge. – Compatibilité (oui). – Voie de droit alternative. – Responsabilité de l'État pour rupture de l'égalité devant les charges publiques. – Banque centrale étrangère. – Immunité d'exécution. – Autorisation judiciaire préalable. – Charge de la preuve de l'affectation des fonds. – Droit à un procès équitable. – Compatibilité (oui) : *comm.* 18, p. 1206).
- **CJUE**, par Jeremy HEYMANN (Renvoi préjudiciel. – Coopération judiciaire en matière civile et commerciale. – Règlement (CE) n° 44/2001. – Article 5, points 1 et 3. – Juridiction compétente. – Notions de « matière contractuelle » et de « matière délictuelle ». – Rupture brutale de relations commerciales établies de longue date. – Action indemnitaire. – Notions de « vente de marchandises » et de « fourniture de services » : *comm.* 19, p. 1217), Ludovic PAILLER (Coopération judiciaire en matière civile. – Règlement Bruxelles I. – Article 34, pt 1. – Ordre public (notion). – Ordre public procédural. – Charte des droits fondamentaux. – Article 47. – Droit à un procès équitable. – Épuisement des voies de recours dans l'État membre d'origine : *comm.* 20, p. 1232).

CHRONIQUES

- **Cour européenne des droits de l'homme (2015)**, par Emmanuel DECAUX, Paul TAVERNIER et Mouloud Boumghar (*chron.* 8, p. 1251).
- **Cour internationale de justice (2015-2016)**, par Albane GESLIN et Guillaume Le FLOCH (*chron.* 9, p. 1380).
- **Droit international privé de l'Union européenne (2015)**, par Louis d'AVOUT, Patrick KINSCH, Jean-Sébastien QUÉGUINER, Sixto SÁNCHEZ LORENZO, Marc-Philippe WELLER et Michael WILDERSPIN (*chron.* 10, p. 1439).
- **Droit international privé canadien (2010-2015) Droit civil québécois (1^{re} partie)**, par Gérald GOLDSTEIN ZHONG ZHU (*chron.* 11, p. 1517).

BIBLIOGRAPHIE

- **Comptes rendus d'ouvrages**, p. 1566.
- **Ouvrages reçus**, p. 1585.
- **Revue des revues**, p. 1587.

INFORMATIONS

- **Traités et actualités législatives**, p. 1593.